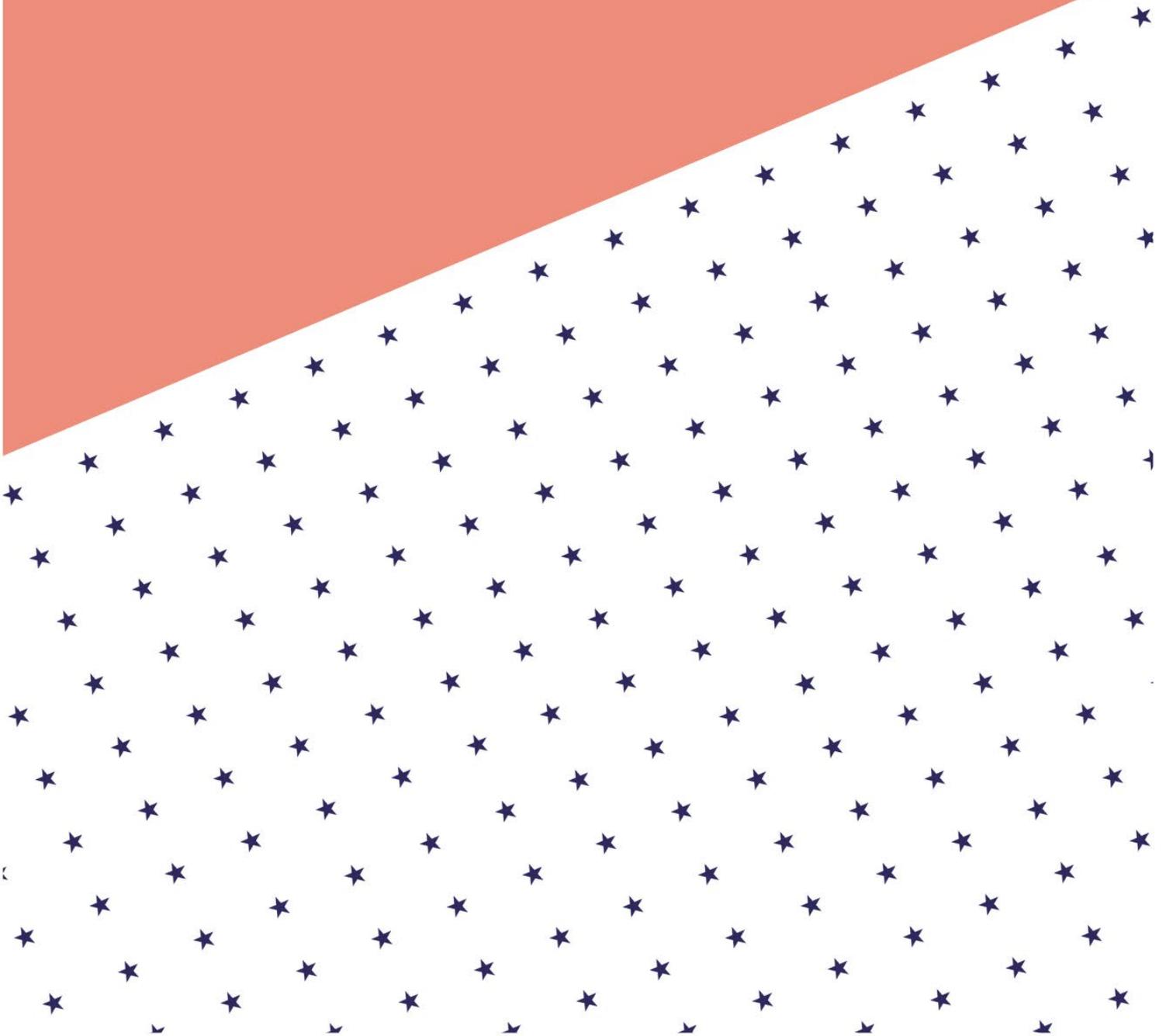


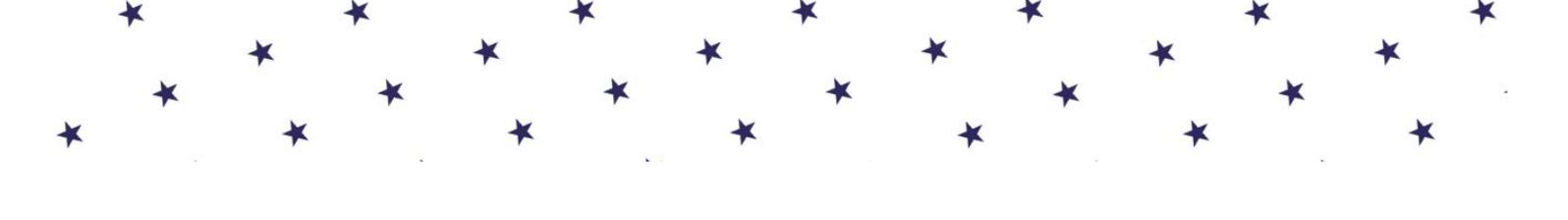


ASSOCIATION MONDIALE
DES GUIDES ET DES
ECLAIREUSES

WR 3B: PROPOSITIONS D'ADHÉSION

Juin 2021





DEMANDE D'ADHÉSION EN TANT QUE MEMBRE TITULAIRE

Les Scouts Musulmans d'Algérie (SMA)

INTRODUCTION

L'Algérie, officiellement la République algérienne démocratique et populaire, est un pays de la région du Maghreb en Afrique du Nord. La capitale et la ville la plus peuplée est Alger, située à l'extrême nord du pays, sur la côte méditerranéenne. Avec une superficie de 2 381 741 kilomètres carrés (919 595 milles carrés), l'Algérie est le dixième plus grand pays du monde et le plus vaste par sa superficie de l'Union africaine et du monde arabe. Avec une population estimée à 44 millions d'habitants, c'est le neuvième pays le plus peuplé d'Afrique.

L'Algérie est bordée au nord-est par la Tunisie, à l'est par la Libye, au sud-est par le Niger, au sud-ouest par le Mali, la Mauritanie et le Sahara occidental, à l'ouest par le Maroc et au nord par la mer Méditerranée.

L'Algérie est classée dans la catégorie des pays à revenu moyen inférieur par la Banque mondiale. L'économie reste dominée par l'État, héritage du modèle de développement socialiste après l'indépendance du pays. Les hydrocarbures ont longtemps été l'épine dorsale de l'économie, représentant environ 30 % du PIB, 60 % des recettes budgétaires et près de 95 % des recettes d'exportation. L'Algérie détient la dixième plus grosse réserve de gaz naturel au monde. Les exportations d'hydrocarbures ont permis à l'Algérie de maintenir la stabilité macroéconomique, d'amasser d'importantes réserves de devises étrangères et de conserver une faible dette extérieure alors que les prix mondiaux du pétrole étaient élevés. Avec la baisse des prix du pétrole depuis 2014, les réserves de devises étrangères de l'Algérie ont diminué. La baisse des prix du pétrole a également réduit la capacité du gouvernement à utiliser la croissance soutenue par l'État pour distribuer des rentes et financer de généreuses subventions publiques.

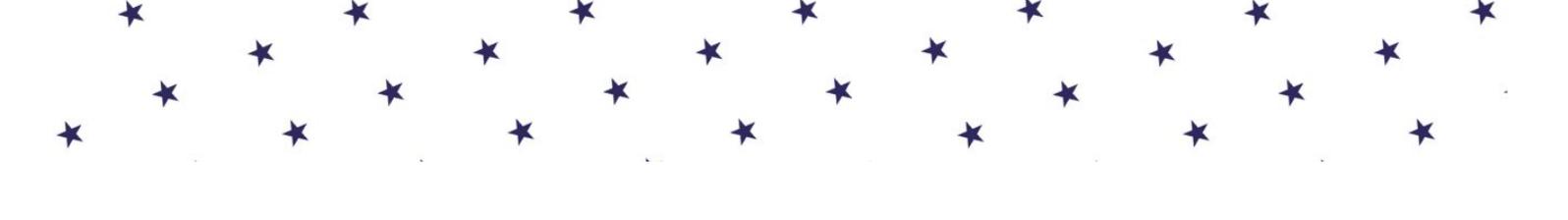
L'arabe standard moderne et le berbère sont les langues officielles. L'arabe algérien (darja) est la langue utilisée par la majorité de la population. L'arabe algérien populaire est fortement imprégné d'emprunts faits au français et au berbère.

L'enseignement est obligatoire pour les enfants âgés de 6 à 15 ans. En 2018, le taux d'alphabétisation des personnes de plus de 15 ans était de 81,4%, dont 75,3% de femmes.

La population algérienne est principalement arabo-berbère sur le plan ethnique. Environ 90% des Algériens vivent dans le nord, le long de la côte méditerranéenne. Le désert algérien représente plus de 90% de la superficie totale du pays. L'âge médian de la population féminine est de 29 ans. En 2020, on comptait un peu plus de 9 millions de filles et de jeunes femmes (âgées de moins de 25 ans).

Soixante-dix pour cent des juristes du pays et soixante pour cent de ses juges sont des femmes et elles sont majoritaires dans le domaine de la médecine. De plus en plus, les femmes contribuent davantage au revenu des ménages que les hommes. Selon les chercheurs universitaires, soixante pour cent des étudiants universitaires sont des femmes, selon les chercheurs universitaires.

L'Islam est la religion dominante en Algérie, ses adeptes, majoritairement sunnites, représentant 99% de la population.



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les Scouts Musulmans d'Algérie (SMA) est une association scout nationale régie par la loi sur les associations (n° 12-06 du 12/01/2012). Comme le stipule le décret présidentiel n° 03-217 du 19 mai 2003 et le décret exécutif n° 05-247 du 07 juillet 2005, c'est une organisation indépendante bénévole, humanitaire et éducative.

Le scoutisme en Algérie a commencé formellement vers 1911, mais le scoutisme a été officiellement fondé en Algérie française en 1935, introduit par le scout algérien Mohamed Bouras avec une troupe à Alger appelée "al Falah". Le SMA a été créé le 6 mai 1936 (sous le n° 2450). Il est membre de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout (1963) et de l'Union des Scouts du Maghreb Arabe.

Le scoutisme en Algérie a débuté vers 1911, mais le scoutisme a été officiellement fondé en Algérie française en 1935, introduit par le scout algérien Mohamed Bouras avec une troupe à Alger appelée "al Falah". L'association SMA a été créée le 6 mai 1936 (sous le n° 2450). Elle est membre de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout (1963) et de l'Union des Scouts du Maghreb arabe.

RÉSULTATS DE LA VISITE D'ÉVALUATION

PROGRAMME ÉDUCATIF

Les programmes reflètent la mission et les buts de l'AMGE à travers le contenu des activités et la méthode de mise en œuvre. Les programmes contiennent des activités adaptées aux catégories d'âge et proposent un éventail de sujets différents qui répondent aux besoins des filles. Pour les filles plus jeunes, des compétences essentielles pertinentes sont enseignées et on leur offre la possibilité de réaliser des choses qu'elles n'ont jamais faites auparavant, les autonomisant ainsi davantage. Les activités destinées aux filles plus âgées visent à développer un ensemble différent de compétences essentielles, ce qui leur permet d'apprendre divers métiers.

Le programme reflète l'engagement des filles envers la Promesse et la Loi du Guidisme, à savoir, le service, la protection de l'environnement, les services communautaires et les projets caritatifs. Les photos et les témoignages montrent que les activités sont utiles, éducatives et ludiques et que l'apprentissage est basé sur "l'apprentissage par la pratique". Le programme d'études reflète une dimension internationale.

On essaie aussi de créer des groupes d'enfants atteints d'autisme et d'accueillir un groupe d'enfants malvoyants.

FORMATION

Une formation sur la manière de gérer une unité est proposée aux nouveaux responsables qui bénéficient également du soutien de responsables plus expérimentés dans leur région. Il existe une formation en trois étapes pour les nouveaux responsables, l'organisation met en œuvre son programme de formation des formateurs/trices (FdF) ainsi que des sessions FdF nord-africaines et arabes.

Un membre du Conseil national supervise le service de la formation, et un Comité national de formation composé de formateurs/trices supervise l'évaluation. Ce Comité compte 30 membres, dont 6 femmes.



La formation aide les responsables à promouvoir les valeurs, la mission et la vision du Guidisme. La Promesse, la Loi, la mission et la vision sont présentes dans tous les éléments de la formation.

Des lignes directrices pour la formation des responsables de chaque groupe d'âge, un programme de formation pour les membres du Conseil national et une politique de formation des adultes sont disponibles.

EFFECTIFS

Le Scoutisme et le Guidisme sont ancrés dans la communauté, et des unités existent dans toutes les régions géographiques du pays. Le Guidisme est présent dans toutes les villes et dans les zones rurales reculées dans le désert, où il compte un nombre important de filles.

La population scolarisée en Algérie est d'environ 9 millions de personnes, dont la moitié sont des filles : la part de marché de SMA de la population totale des filles s'élève à environ 0,2%.

Le vice-président du Conseil national est le membre responsable des adhésions. La personne responsable de chaque groupe d'âge siège au Conseil national, ce qui inclut les responsables des jeannettes, des guides juniors, des guides et des Rovers.

RELATIONS À LA SOCIÉTÉ

Le Guidisme et le Scoutisme sont bien connus du grand public en général et perçus de manière positive et comme étant très appropriés et digne d'intérêt pour les filles et les jeunes femmes.

L'objectif du Guidisme et du Scoutisme est clair pour tous les membres de l'organisation qui jouit d'une grande notoriété et entretient des relations positives avec le gouvernement national. Un exemple en est le partenariat établi avec une agence gouvernementale gérant un programme de protection de l'enfance. Le partenariat comprend le déploiement d'une formation destinées aux responsables dans les zones peuplées pour les aider à parler aux enfants en situation de vulnérabilité, à savoir comment intervenir en cas de besoin et procéder à des signalements.

SMA participe à toutes les commissions liées aux enfants, aux jeunes et aux femmes. L'association collabore de manière fructueuse avec les ONG du pays, notamment sur les questions touchant les filles et les jeunes femmes. Au cours des derniers mois, deux projets ont été réalisés avec l'UNICEF, dont l'un portant sur les compétences essentielles pour les jeunes et l'autre sur la contribution des jeunes à l'amélioration de leurs communautés, en particulier dans les zones rurales. L'un de ces projets a été dirigé par une coordinatrice nationale âgée de 25 ans.

SMA entretient des relations étroites avec les parents, qui sont invités à participer aux activités scouts et à s'impliquer.

L'organisation participe à l'élaboration des politiques au niveau national sur les questions qui touchent les filles/jeunes femmes par le biais de ses représentantes aux comités gouvernementaux nationaux sur la jeunesse, les femmes et les enfants.

STRUCTURE ET GESTION

L'Organisation a été légalement enregistrée en 1936 et a son siège à Alger (propriété de SMA). Le personnel est composé de dix personnes à temps plein au siège et de quelques autres dans les différentes régions. Il y a également plusieurs équipes de bénévoles (Comité de communication, Comité international, Comité de partenariat).

Toutes les régions du pays sont représentées au sein du Conseil national qui se réunit régulièrement une fois tous les deux mois. SMA organise également des réunions ouvertes chaque semaine pour les personnes qui souhaitent y assister. Il y a un bon flux d'informations entre les unités et l'organisme national, grâce aux courriers officiels, aux e-mails et aux médias sociaux.

Les filles/jeunes femmes participent à la prise de décision au niveau national, en tant que membres du Bureau national et du Conseil national. Au sein du Conseil national, il existe un quota de dix sièges pour les femmes. Les membres féminins participent également à la conférence où au moins un délégué de chaque région doit être une femme.

Lors de chaque assemblée générale annuelle, il est possible d'évaluer la structure de l'association et de demander des changements. Les changements liés aux Statuts ne peuvent être effectués que durant les conférences. Le nombre de délégué.e.s pour chaque région est déterminé par le nombre total de membres de la région.

FINANCES

Les cotisations des membres et les fonds gouvernementaux sont les seules sources de revenus, et SMA ne sollicite pas d'autres organisations pour obtenir des financements. Les comptes sont soumis à un audit annuel indépendant, conformément à une exigence légale.

Une plateforme en ligne est disponible pour les cotisations/droits d'adhésion. SMA fournit un budget financier annuel (revenus et coûts prévus) et des budgets pour les activités importantes et des rapports financiers sont préparés pour éclairer la prise de décision. Un trésorier national supervise ce travail.



(Vote des Membres titulaires, majorité requise de 75 pour cent)

PROPOSITION DE MOTION

Que Les Scouts Musulmans d'Algérie (SMA), l'Organisation nationale scoute d'Algérie, soit reconnue comme Membre titulaire de l'Association mondiale des Guides et d'Éclaireuses.



ANNULATION DE L’AFFILIATION A L’AMGE

Les Statuts de l'AMGE stipulent qu'une radiation de l'AMGE sera considérée par le Conseil mondial si :

10.4.2.1 *l'Organisation membre cesse d'exister ou si un changement intervient, qui affecte une Organisation nationale de telle sorte qu'elle ne remplit plus les conditions d'affiliation, telles qu'elles sont décrites dans les clauses 10.1.2 et 10.9 ;*

10.4.2.2 *l'Organisation membre cesse de se conformer à une quelconque des conditions d'affiliation énoncées dans les clauses 10.1.2 et 10.9 ;*

10.4.2.3 *toute somme due par l'Organisation membre est restée impayée en totalité ou en partie depuis au moins deux années consécutives ;*

Après considération, le Conseil mondial informera l'Organisation membre des raisons pour lesquelles il est proposé de radier l'Organisation membre. En cas de défaut de paiement de ses frais d'adhésion, le Conseil mondial pourra accorder une remise ou un report des frais d'adhésion.

10.4.3 *Si l'Organisation membre ne se conforme pas aux conseils que lui a donnés le Conseil mondial ou si, l'Organisation membre pour une raison quelconque, ne peut pas remplir les conditions d'affiliation, telles qu'elles sont énoncées dans les clauses 10.1.2 et 10.9 dans le calendrier déterminé par le Conseil mondial, après que l'Organisation membre en ait été dûment informée, le Conseil mondial examinera si son affiliation doit être résiliée. Cette question sera présentée aux Membres titulaires lors de la Conférence mondiale suivante qui pourront alors mettre fin à l'affiliation de l'Organisation membre par une résolution adoptée à une majorité de 75% des voix des Membres titulaires. » Statuts et Règlement additionnel de l'AMGE Section 10.*

Le Conseil mondial, par le biais du Comité régional, travaille avec les Organisations membres pour s'assurer qu'elles fournissent un Guidisme/Scoutisme féminin de qualité à leurs membres. Toutefois, si l'Organisation membre concernée ne satisfait pas et ce de manière continue à satisfaire aux critères et conditions énoncés dans les Statuts et le Règlement additionnel de l'AMGE (voir ci-dessus), le Conseil mondial recommandera à la Conférence mondiale de mettre fin à son affiliation.

Le Comité régional Europe a proposé au Conseil mondial la radiation d'une Organisation membre, conformément aux Statuts de l'AMGE. Il n'y a pas d'organisation opérationnelle dans le pays et le Comité régional Europe juge que des efforts appropriés ont été faits pour soutenir l'Organisation membre sans succès. La décision de présenter une demande de radiation d'une Association n'est pas prise à la légère, mais elle est considérée comme essentielle pour ouvrir de nouvelles possibilités de guidisme aux filles et aux jeunes femmes du pays. Le Comité régional Europe a suivi l'évolution de cette Organisation membre et a pris cette décision sur la base d'une évaluation approfondie menée par le Comité régional et le personnel membre.



LIETUVOS SKAUCIU SESERIJA (LSS)

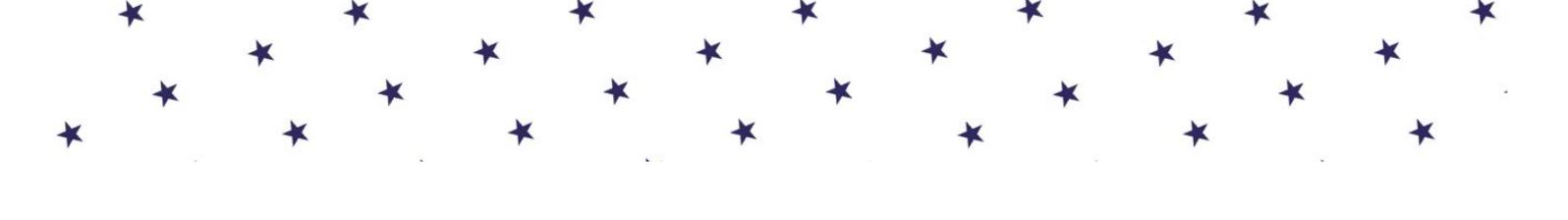
ASSOCIATION DES GUIDES DE LITUANIE

La Lituanie est un pays d'Europe bordé par la Lettonie, le Belarus et la Pologne. Sa population est de 2,8 millions d'habitants et compte une population féminine d'environ 200 000 personnes. Elle a un indice de développement humain très élevé de 0,848. La Lituanie a une femme présidente depuis 2009 et est généralement un pays développé en matière d'inégalité des sexes, mais un tiers des femmes ont subi des violences domestiques et la traite des êtres humains est encore répandue.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Lietuvos Skauciu Seserija (LSS) a obtenu le statut de Membre associé de l'AMGE en 2008. Suite à l'obtention de son statut de Membre de l'AMGE, le personnel et les bénévoles de l'AMGE ont travaillé en étroite collaboration avec l'Association afin de s'assurer que l'adhésion à titre de Membre titulaire serait obtenue dans les délais officiels (deux triennats). L'évaluation de l'état de préparation d'un Membre associé à l'accès au statut de Membre titulaire est effectuée par le Comité régional en consultation avec l'Organisation membre et soumise à l'approbation du Conseil mondial.

- Depuis 2008, les actions suivantes ont été mises en œuvre en vue de l'élaboration d'un plan d'action pour l'obtention du statut de Membre titulaire :
- Trois visites de pays pour soutenir et travailler avec la LSS en 2008, 2010 et 2012. En 2012, un plan d'action en vue de l'adhésion au statut de Membre titulaire a été élaboré mais n'a jamais été finalisé.
- Réunions avec des représentantes de la LSS participant à des événements régionaux (2007 lors de la réunion du réseau qui s'est tenue en Lituanie ; 2008 - Réunion avec des représentantes de la LSS lors de la 33e Conférence mondiale ; 2009 - Réunion avec la LSS lors de l'événement Forum CI à Malte et 2012 - Réunion Skype avec le Conseil national).
- La LSS n'a pas payé sa cotisation depuis 2009. Malgré les tentatives de l'AMGE, un accord n'a jamais été trouvé concernant un échéancier de paiement.
- En 2012, une proposition de mentorat a été faite par la Région Europe pour améliorer le programme éducatif et un système de formation fut offert, mais malheureusement la LSS n'a jamais répondu.
- En 2013, de nouvelles tentatives ont été faites pour discuter et se mettre d'accord sur un échéancier de paiement et des mesures en attente d'un plan de travail ont été prises. La LSS n'a pas répondu.
- Depuis 2013, de nombreuses tentatives ont été faites pour contacter la Lituanie par courriel, Skype, Facebook, lettres (régulières et recommandées), par téléphone, via d'autres OM et bénévoles, y compris en contactant leur précédente Commissaire internationale, GSUSA à l'étranger, les bénévoles régionaux et d'autres OM, qui, nous le savions, avaient été auparavant en contact avec la Lituanie.

- 
- La lettre recommandée envoyée à LSS à la mi-2014 a été retournée à l'AMGE, ce qui indique que l'adresse officielle n'existe plus.

Lors de la 36e Conférence mondiale en Inde en 2017, le Comité Europe et le Conseil mondial ont proposé de mettre fin à l'adhésion de la LSS (motion 14).

La motion n'a pas été adoptée.

Au cours du triennium (2017-19) qui a suivi la 36e Conférence mondiale, l'équipe régionale a poursuivi ses efforts pour rétablir les contacts avec la LSS. Vous trouverez ci-dessous un résumé des résultats les plus récents :

1. L'adresse électronique de leur CI (ic@skautuva.lt) n'est plus active. L'expéditeur reçoit un message "non livré" lorsqu'il écrit à cette adresse.
2. L'adresse du site web de la LSS (<http://www.skautuva.lt>) ne semble plus fonctionner. Un message d'erreur apparaît à l'écran lorsqu'on essaie de l'ouvrir.
3. Sur la page Facebook de la LSS, le dernier message publié date de 2013. En janvier 2020, la page avait été fermée et n'était plus accessible.
4. En juillet 2019, l'équipe régionale a contacté l'ancienne CI de la LSS, qui a confirmé que, selon ses connaissances, la LSS avait été liquidée.
5. Cette information a également été confirmée par l'Association des scouts lituaniens (Lietuvos skautija) à la fois par Facebook et par des courriels au cours du second semestre de 2019.
6. Le 14 janvier 2020, le Conseil lituanien de la jeunesse a confirmé que l'Association des Guides de Lituanie ne fait pas partie de ses membres et qu'il ne sait pas comment les contacter.
7. Le 22 janvier 2020, une lettre recommandée avec accusé de réception a été envoyée à l'adresse de la LSS. Comme cela s'est produit en 2014, la lettre a été renvoyée à l'AMGE, ce qui indique que l'adresse officielle n'est plus valide.
8. Selon le Centre lituanien des registres (https://www.registrucentras.lt/jar/index_en.php), qui tient un registre de toutes les entités légales, y compris les ONG, enregistrées en Lituanie, le statut légal de Lietuvos skaučių seserija (LSS) n'a pas été enregistré. De plus, la LSS n'aurait pas soumis ses comptes annuels au registre depuis plus de 12 mois. Nous supposons que leur enregistrement en tant que personne morale en Lituanie n'a jamais été finalisé.

En 2020, le Comité Europe et le Conseil mondial ont proposé une nouvelle fois de mettre fin à l'adhésion de LSS (motion 7). En raison du report de la 37e Conférence mondiale, qui devait avoir lieu en juillet 2020, la motion a été soumise au vote via un processus de résolution écrite qui s'est déroulé entre le 6 novembre et le 4 décembre 2020.

Au cours de cette période, ni la Région Europe ni le Conseil mondial n'ont reçu d'éléments de preuve de la part d'Organisations membres démontrant une activité au sein de LLS et la motion n'a été remise en question par aucun des Membres votants.

La motion n'a pas été adoptée.



Le 16 mars 2021, une nouvelle tentative a été faite pour contacter la LSS par e-mail. Une fois de plus, l'e-mail a été renvoyé comme non distribué, indiquant que l'adresse n'a pas été réactivée.

CONCLUSION

Conformément aux Statuts et au Règlement additionnel de l'AMGE, si le Membre associé n'a pu satisfaire aux exigences requises pour l'adhésion en tant que Membre titulaire et ne s'acquitte pas de ses responsabilités en tant que Membre associé de l'AMGE après une surveillance étroite suivie d'une période de soutien de deux ans, les procédures de suspension et d'annulation de l'affiliation à l'AMGE seront mises en œuvre. Compte tenu de l'absence de réponse de la part de l'Organisation membre depuis 2013, du non-paiement des cotisations depuis 2009 et du large éventail de preuves indiquant que la LSS n'est plus opérationnelle, le Comité régional Europe et le Conseil mondial recommandent de mettre fin à l'affiliation de la LSS à l'AMGE en 2021.

Le Comité régional Europe est convaincu que les filles et les jeunes femmes de Lituanie bénéficieraient d'une participation au Mouvement des Guides et des Éclaireuses et des opportunités offertes par l'AMGE et ses Membres. Actuellement, l'existence de la LSS de nom seulement constitue un obstacle au travail avec ces jeunes. La résiliation de l'adhésion de l'ancienne LSS est la première étape vers la création d'une nouvelle association de Guidisme/Scoutisme féminin en Lituanie. Une fois la décision prise, l'AMGE pourra commencer à dialoguer avec les acteurs locaux et les Organisations membres voisines pour comprendre comment offrir au mieux ces opportunités aux filles dans le pays. L'AMGE espère qu'à long terme, une association de Guidisme/Scoutisme féminin se développera pour représenter la Lituanie en tant que nouveau membre de l'AMGE.

(Vote des Membres titulaires, majorité de 75 pour cent requise)

PROPOSITION DE MOTION

Que l'affiliation de Lietuvos Skauciu Seserija (LSS), l'Organisation nationale de Lituanie, soit résiliée avec effet immédiat.